

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DECEMBRE 2011 - 18 HEURES**

Affiché le 23 décembre 2011

Date de la convocation : le 13 décembre 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 49.

Étaient présents : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, **Maire, Présidente** ; M. DUCHATEAU, Mme DENIS, M. LACLAU-LACROUTS, Mme LERBET-SERENI, Mme CASTERA, M. MARBOT, M. LAVIGNOTTE, Mlle MAZA, M. CANTON, Mme CABANNES, **Adjoints au Maire** ; Mme RODDE, M. LACRAMPE, Mme RAUCOULES, Mme HADIDA, M. HUERGA, M. DARTIGOLLES, Mlle ESPAGNAC, Mme LABAT-CHAHID, Mlle BLED, Mme TARDEL, M. BRIN, M. PERES, M. BOUTIN, Mlle WOLFS, M. URIETA, M. ARRAOU, Mme GOULESQUE, **Conseillers Municipaux.**

Étaient représentés : M. FAUTHOUX (qui a donné pouvoir à Mme CABANNES), Mme LÉROU-POURQUÉ (qui a donné pouvoir à M. DARTIGOLLES), M. BONIFACE (qui a donné pouvoir à Mme LERBET-SERENI), Mme JUYOUX (qui a donné pouvoir à M. LACLAU-LACROUTS), Mme LAGREZE (qui a donné pouvoir à M. DUCHATEAU), Mme BERNARD (qui a donné pouvoir à M. LAVIGNOTTE), M. MAISON (qui a donné pouvoir à Mme DENIS), M. ISSEINI (qui a donné pouvoir à M. LACRAMPE), M. DESCORPS (qui a donné pouvoir à Mme TARDEL), M. de FONTENELLE (qui a donné pouvoir à Mlle BLED), M. LESTORTE (qui a donné pouvoir à Mlle WOLFS), Mme BENSOUSSAN (qui a donne pouvoir à M. BOUTIN), M. BAYROU (qui a donné pouvoir à M. PERES), Mme BOUSCAYROL (qui a donné pouvoir à M. BRIN), M. CASTY (qui a donné pouvoir à Mme GOULESQUE), Mme LIPSOS-SALLENAVE (qui a donné pouvoir à M. URIETA).

Étaient excusés : Mme IRIART, M. PEDEUTOUR, M. JUBAULT-BREGLER, Mme ABOUSLEIMAN, Mme DELLA.

Secrétaire de séance : Mlle BLED

Présentation du projet de Bus à Haut Niveau de Service

Chronique de Madame la Maire ouvrant la séance du Conseil Municipal

Nous tenons ce soir le dernier Conseil municipal de l'année. C'est l'occasion de revenir dans cette chronique - qui sera courte, rassurez-vous - sur le bilan de ce qui a été accompli en cette année 2011. Beaucoup de travail, beaucoup de projets réalisés et de projets lancés ...

Rayonnement et proximité, ce sont les deux directions dans lesquelles nous avons orienté nos efforts en 2011.

2011 a commencé avec le **lancement de la marque Pau Porte des Pyrénées**, une marque pour le rayonnement de tout le territoire, au-delà de la Ville, au-delà de l'Agglomération, à dimension du Grand Pau.

Dans un contexte de concurrence des territoires, nous devons nous rendre visibles - c'est, à mon avis, un de nos deux handicaps, cette absence de visibilité - pour assurer notre dynamisme et notre développement et, un an après, cette exigence reste plus que jamais d'actualité.

En 2011, Pau a continué à faire Pau neuve.

Nous avons intensifié notre action pour la **revitalisation du centre-ville**.

Les travaux pour le quartier Joffre-Clemenceau et le Château ont démarré. Ils sont interrompus jusqu'en février pour respecter les soldes mais la partie déjà réalisée, de la Préfecture à la rue Saint Louis, donne déjà une belle préfiguration de ce que sera plus tard cette partie du centre-ville.

Nous avons aussi inauguré récemment la Place Saint-Louis de Gonzague, qui complète la requalification de Daran-Gambetta.

Les **quartiers** ne sont pas oubliés, notamment le Hameau.

Le 22 décembre, nous inaugurerons la nouvelle salle festive du quartier du Hameau et, dans le même temps, nous avons posé la première pierre de la Cité de la Montagne et le chantier de ce beau projet qu'est le Pôle éducatif et culturel du Hameau est lui aussi lancé.

Un important effort sur les **voiries** s'est poursuivi sur toute la ville : je pense notamment aux rues Lespy et Carrerot, à l'avenue Gaston Lacoste, à l'avenue des Sayettes ou encore une partie du Boulevard de la Paix, sans oublier l'avenue de Montardon, le Boulevard Champetier de Ribes... Je ne peux toutes les citer.

Cette année 2011 a vu aussi la montée en puissance - nous en avons parlé - du **réseau de bus** et nous avons également parlé de la prochaine étape qui sera le Bus à Haut Niveau de Service. Donc, la révolution des mobilités est engagée.

Nous faisons une ville plus belle et plus agréable à vivre pour les Palois et pour nos visiteurs.

Nous ne manquons pas d'atouts, à commencer par notre patrimoine :

Saint-Jacques a retrouvé l'une de ses flèches et son bourdon ; des dizaines de Palois ont d'ailleurs assisté à cette opération spectaculaire.

Nous avons, début décembre, obtenu le label Ville d'Art et d'Histoire : c'est une reconnaissance mais c'est aussi un puissant levier touristique.

Nous poursuivons notre engagement **pour une ville durable et respectueuse de son environnement.**

Nous avons adopté l'Agenda 21, les premiers animaux en ville ont fait leur apparition sur nos pelouses.

Nous avons inauguré, au début de ce mois, les ombrières photovoltaïques du parking du Zénith : ils font de nous une ville pionnière en France.

En matière de culture et d'animation :

Nous pouvons toujours compter sur le **dynamisme de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn**, un vrai outil de rayonnement et de diffusion culturelle pour Pau.

Un orchestre qui sort des salles pour prendre ses quartiers et coproduire des spectacles avec les habitants : nous l'avons vu, il y a quelques semaines à l'Ousse des Bois, au Zénith, avec la MJC des Fleurs.

Nous tenons aussi le pari d'une ville dynamique et animée: il se passe toujours quelque chose à Pau.

Cette année, nous avons tenu notre promesse, les Grands Prix refondés et dynamisés se sont bien tenus et ont rencontré un vrai succès populaire et les animations de Noël, quant à elles, rencontrent aussi leur franc succès.

Nous avons à cœur de soigner la qualité du service aux Palois, offert au quotidien.

La ville prend soin de ses équipements de proximité :

Les efforts sur les écoles se poursuivent. Pour les plus jeunes Palois, nous avons inauguré la crèche Saint Vincent de Paul rénovée, le SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) des Petits Princes à l'école du Buisson.

Nous avons continué les travaux sur les **équipements sportifs du quotidien** : la salle des Anglais, le dojo Palois, la piscine Péguilhan et nous allons démarrer le complexe aquatique avec les travaux de démolition du stade nautique qui sont quasiment terminés.

Renforcer la qualité du service public rendu aux Palois, cela n'est possible que grâce à l'implication des agents. Et je salue ce soir, en notre nom à tous, la **qualité du travail fourni par tous les agents de la Ville cette année.**

Un exemple : nous nous souvenons tous de ce terrible orage du mois de septembre qui a causé la rupture d'une canalisation d'eau et des efforts considérables qu'ont fournis les agents du service des eaux pour rétablir l'eau aux Palois, en quelques heures.

Nous avons également renforcé nos politiques de proximité en améliorant l'accompagnement des Palois, notamment les plus fragiles d'entre eux.

Sous l'égide du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), nous poursuivons nos engagements : nous avons inauguré, cet automne, l'Espace Lydie Laborde qui regroupe sur un même lieu tous les services d'information pour nos aînés, nous avons rénové les foyers-logements Margalide et Beth Ceu.

Nous poursuivons également la **démarche participative** qui est la nôtre : nous avons inauguré cette année les Ateliers de la Cité au Pavillon des Arts - inaugurés d'ailleurs avec le cycle sur la mobilité - et je prends un autre exemple de concertation qui me paraît particulièrement réussie, c'est celle qui est engagée sur le quartier du Hédas.

Cette année a été aussi celle de la **première promotion d'élue(s) du Conseil Local de Jeunes** : l'occasion de saluer l'engagement de nos jeunes élu(e)s, alors que la campagne électorale pour la deuxième promotion bat son plein dans les établissements scolaires.

Cette énumération, qui est à la fois longue et incomplète, montre que beaucoup de projets ont été ou sont réalisés, beaucoup d'actions et de politiques sont lancées.

Oui, nous menons une politique volontariste, nous appliquons le programme pour lequel les Palois nous ont élus

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la prochaine séance du Conseil municipal qui sera consacrée aux orientations budgétaires, en février prochain, le 9 exactement.

Ce sera alors le moment d'ouvrir et de débattre des perspectives budgétaires qui doivent être les nôtres pour 2012 et au-delà et d'aborder, bien évidemment, la conjoncture économique.

Nous subissons comme les autres collectivités les effets de la crise. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les indicateurs ne sont pas rassurants. 2012 devrait être une année particulièrement compliquée pour les collectivités locales, placées sous le double feu de la dégradation de la situation du marché de l'emprunt et de la baisse continue des dotations de l'Etat.

Pau, comme toutes les collectivités locales - ni plus, ni moins - n'échappe pas aux conséquences de cette conjoncture difficile et se retrouve donc confrontée aux mêmes incertitudes financières et anticipe les mêmes contraintes.

C'est en responsabilité - si j'osais, je vous dirais en « bon père de famille » - que nous procéderons aux arbitrages budgétaires que nous avons à prendre selon le calendrier que nous nous sommes fixé.

Nous gardons le cap. Notre ambition est intacte et elle est toute entière placée au service des Palois et du territoire.

En notre nom à tous, mes chers collègues, je souhaite aux Palois de très belles fêtes de fin d'année, remplies de moments chaleureux, sous le signe du partage et de la paix.

RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le retrait de l'ordre du jour de l'affaire suivante :

| N ^{os} | RAPPORTEURS | AFFAIRES |
|-----------------|-------------|---|
| 2 | M. CANTON | Actualisation de la convention de mutualisation entre la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération |

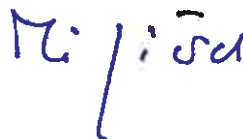
Avis favorable du Conseil municipal

| N ^{os} | AFFAIRES | VOTES |
|-----------------|--|------------------------------------|
| 1 | <p>Office de Tourisme et des Congrès de Pau : avenant à la convention de partenariat et d'objectifs</p> <p>(Rapporteur : Mme DENIS)</p> <p>La Ville de Pau a signé en date du 18 juin 2010, une convention de partenariat et d'objectifs avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Pau.</p> <p>Cette convention définit les règles régissant les rapports entre les deux parties dans le cadre des missions de service public déléguées par la Ville à l'Office de Tourisme.</p> <p>Elle précise notamment les modalités selon lesquelles la subvention de fonctionnement allouée par la Ville est versée à l'Office de Tourisme et des Congrès.</p> <p>Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme à la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées décidé par arrêté préfectoral du 10 août 2011, le Conseil Municipal du 28 novembre 2011 s'est prononcé sur la dissolution de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Ville de Pau au 31 décembre 2011. Il convient donc de modifier les conditions de versement du solde de la subvention de fonctionnement 2011 par voie d'avenant afin d'en permettre le versement du solde avant le 31 décembre.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <p>1) approuve les termes de l'avenant à la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Pau et l'Office de Tourisme et des Congrès de Pau, modifiant les conditions de versement du solde de la subvention de fonctionnement 2011 ;</p> <p>2) autorise Madame la Maire à signer ledit avenant et les documents afférents à cette décision ;</p> | <p>Adopté à l'unanimité</p> |

| | | |
|---|--|-----------------------------|
| | 3) décide du versement du solde de la subvention 2011 à l'Office de Tourisme et des Congrès de Pau, soit 59 700 €, au moyen de crédits inscrits au budget primitif 2011. | |
| 2 | Rapport retiré de l'ordre du jour. | |
| 3 | <p>Modification du régime indemnitaire de la filière police</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Le Conseil municipal dans sa délibération n°34 du 16 décembre 2010 a défini les modalités du régime indemnitaire versé aux agents de la filière police de la Ville de Pau.</p> <p>Afin de revaloriser le régime indemnitaire des agents de catégorie C de la filière police, il convient de modifier les taux applicables au montant moyen annuel du cadre d'emploi des agents de police municipale.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <p>1) approuve la modification du régime indemnitaire des agents de la filière police ;</p> <p>2) décide que la dépense correspondante sera prélevée sur des crédits figurant au budget.</p> | Adopté à l'unanimité |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

La Maire,



Martine LIGNIERES-CASSOU